

Association des Copropriétaires
Résidence «LA CLOSIERE»
Avenue des Sorbiers, 72
1410 Waterloo
BCE : 0845.681.137

Procès-Verbal Assemblée Générale Extraordinaire

Le 31 mars 2025 à 15h00

Tenue dans les bureaux du Syndic

1. Validité de l'Assemblée Générale

Mr Santamouris ouvre la séance à 15h00 et déclare celle-ci valable, 5 Copropriétaires sur 6 sont présents ou représentés et totalisent 9.146 quotités sur 10.000.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2. Election du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue

À l'unanimité Mme Dziekan est nommé Président de séance.

À l'unanimité le Syndic est nommé Secrétaire de séance.

3. Election du syndic et mandat à donner pour la signature du contrat – majorité absolue

a. Résiliation du mandat Couet & Associés - Parte

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de résilier le mandat de Couet&Associés.

La fin du mandat de Couet&Associés est prévue pour le 30/06/2025 conformément au contrat qui lie la copropriété avec le syndic.

b. Nomination du nouveau syndic

À l'unanimité, le Syndic LGI, dont le siège social est situé Allée des Artistes 4 Bte1 à 1410 Waterloo inscrit à la Banque Carrefour Entreprise sous le numéro 0754.555.575, et représentée par Mr De Gerlache sous le n° IPI 508 143 est élu pour une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

c. Mandat pour la signature du contrat du nouveau syndic

A l'unanimité, l'Assemblée Générale mandate Mme Dziekan pour signer le contrat avec le nouveau syndic.

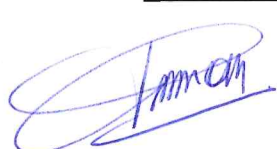
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h17.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président, le secrétaire (Syndic), et les copropriétaires encore présents.

Signature Secrétaire

 Parte

Signature Président

 1

Signatures des copropriétaires encore présents

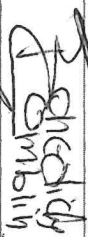
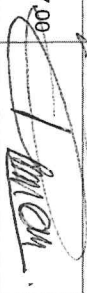
Le terme « à l'unanimité » qui figure de manière générique dans le procès-verbal reprend l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés (mandats) lors de l'assemblée générale, il ne désigne pas la totalité des copropriétaires.

Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.

SRL COUET & ASSOCIES
WATERLOO OFFICE PARK BÂT. N DRÈVE RICHELLE 161 N BTE 68
1410 WATERLOO
comptabilite@couet.be

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 31/03/2025 À 15:00

FAIT LE : 31/03/2025
IMMEUBLE : 0424 - LA CLOSIÈRE 72 (0845.681.137)
AVENUE DES SORBIERS, 72
1410 WATERLOO

Copropriétaire		Lots	Quotités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 6			Clé	Total	Présent	Procuration
ALAWA - DEVREUX	2G, G04		0001	1 407,00		
BETTENDORF Christian - Florence	2D, G05		0001	1 407,00		
CARLIER Nicole	3G, G01, G02, G06, RD, RG		0001	3 532,00		
COMBLIN Bénédicte	3D, G07		0001	854,00		
DE PRETER-POUSSON Alain	1G, G08		0001	1 393,00		
NERINCKX	1D, G03		0001	1 407,00		
TOTAL QUOTITÉS			0001	10 000,00		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence est arrêtée à copropriétaires présents ou représentés, totalisant ensemble parts.